

Extrait du livre « LE SENONAIS » D'AUGUSTA HURE

*A propos du monnayage des Sénonis*



Quand les Senons de la Tène III, seulement ceux-là, comprirent que le besoin s'imposait pour eux d'adopter un numéraire, qui deve-

nait de plus en plus de l'utilité pratique et indispensable, ils voulurent avoir leurs propres monnaies. Rien d'étonnant alors qu'ils empruntèrent pour cela la figuration du monnayage grec qui était un système monétaire parfait et artistique, et obtenait un succès exceptionnel sur tous les marchés. Ils s'attachèrent donc à imiter une monnaie qu'ils avaient l'habitude de voir, et dont la valeur internationale était incontestable. Ils furent des copistes plus ou moins adroits, mais non pas des contrefacteurs. Le droit de battre monnaie appartenait aux cités, et comme Sens était la principale de chez les Senons, il est à croire que ce centre détenait l'atelier de fabrication; ce qui nous le fait supposer, c'est le nombre appréciable des monnaies senones qui fut rencontré dans cette ville.

Dès lors, des copies grecques apparurent chez les Senons, frappées ou coulées en relief, assez nettes toutefois, les unes furent dépourvues d'inscription; les autres possédèrent des lettres isolées, réunies, enfin des légendes abrégées ou complètes traduisant le nom d'un chef ou d'un magistrat. On ne connaît pas aux Senons de monnaie d'or, ni d'argent, et c'est par erreur que de Saulcy leur avait attribué de ces dernières. Nous pensons que le monnayage gaulois d'autres peuples, par exemple celui des Belges, pourrait dater de la seconde moitié de la Tène II.

Puis vers la fin de l'Indépendance, on vit apparaître chez les Senons, des monnaies de frappe plus grossière, à figure barbare, sans légende, frappées et coulées par bandes. Comme nous le verrons plus loin, les Senons établis à Rimini (Italie) ont également frappé monnaie. Sur un de leurs numéraires on voit une tête de chef gaulois portant moustache (fig. 394); aucune des têtes que les Senons de la Gaule firent paraître sur leurs monnaies n'offre cette particularité, parce qu'elle figurait la tête d'un dieu.

La découverte en France des monnaies gauloises dans des sépultures de ce temps est excessivement rare, et nous n'en connaissons aucune dans notre pays. On a jadis signalé qu'une de ces monnaies de potin, à tête humaine et au taureau du premier type, avait été trouvée sous un squelette du tumulus de Monceau-Laurent (Côte-d'Or); mais R. Bouillerot suppose que cette monnaie a pu glisser de la partie supérieure du tertre. La raison qui motive à penser ainsi est l'absence de monnaies gauloises dans les sépultures tumulaires de l'est de la France (1). D'ailleurs, nous ajoutons que la monnaie

(1) R. BOUILLEROT, *De l'inexistence des monnaies dans les tumuli*, Bull. Soc. Comité des tr. hist. et sc., Paris, 1922, 2<sup>e</sup> livr.

de potin, métal composé de cuivre, de laiton et d'un peu d'étain, remplacé parfois par du plomb, doit être tenue pour un monnayage tardif.

Par contre, une monnaie gauloise a été signalée dans une sépulture de cette époque, aux environs de Choisy-le-Roi (1). Sept autres ont été trouvées près d'un squelette dans une tombe à Zizkove, en Bohême, de l'époque de la Tène (2).

N'oublions pas de mentionner qu'il n'est pas excessivement rare d'en rencontrer dans des sépultures gallo-romaines, et qu'elles persistent à paraître, à titre cultuel ou de curiosité, dans les tombes franques. Le cimetière de Breny (Aisne), fouillé par Fr. Moreau, nous a fourni de ces derniers exemples (3).

A l'époque de Jules César (58 à 50 av. J.-C.), il existait dans les grandes villes de la Gaule, dans le midi plus qu'ailleurs, des marchands et des citoyens romains. On ne s'étonnera pas que des deniers romains soient mêlés à des pièces gauloises dans les trésors, avec les monnaies indigènes et les monnaies importées (4).

On a tout lieu de supposer que le proconsul et l'empereur Auguste aient laissé aux anciennes populations de la Gaule le droit de frapper monnaie pendant encore un certain temps. Ces règlements sages et équitables restaient conformes à la politique conciliante que ces administrateurs avaient appliquée dans tous nos pays conquis.

La présence constante, sur le territoire de Sens, de certains types de monnaies gauloises, est un sérieux motif pour pouvoir les attribuer aux Senons et leur reconnaître les séries des pièces suivantes frappées et coulées par bandes.

1. Bronzes avec au droit une tête humaine, et à l'avvers un oiseau accompagné de signes symboliques (fig. 379, 380, 381).

2. Bronzes de même nature, avec addition d'une lettre ou de lettres isolées (fig. 382, 385).

3. Bronzes de même type, avec légendes de *Giamilos*, *Senu* et *Ullucci*. *Giamilos* se trouve parfois associé au nom *Senu*. Ces trois spécimens de monnaies présentent les uns et les autres des variantes (fig. 383, 384).

(1 et 2) Mém. Soc. Ant. de Fr, t. XXVII, p. 154. — A. BERTRAND, *ibid.* t. XXXVII, p. 182.

(3) Mém. Antiq. de France, t. XXXXI, p. 265.

(4) A. DIEUDONNÉ, *Les monnaies françaises*, Paris, Payot, 1924.

4. Bronzes et potins anépigraphes avec une tête humaine, d'une forme originale et barbare; à l'avvers existe un cheval galopant can-



Fig. 379 à 389. — Monnaies des Senons de la Gaule

tonné de globules (fig. 386 à 389). A. Blanchet et A. Dieudonné, dans leur *Manuel de Numismatique française*, ont proposé de ne plus classer aux Senons gaulois, ce dernier type de monnaie dont la fabrication se serait faite sous les premiers empereurs romains (1).

Si de ces monnaies ont été coulées par des Senons déjà romains, ces

(1) Paris, Picard, 1912, t. I, p. 60.

fabricants ne firent que reproduire un type déjà en circulation vers la fin de la conquête. Il suffit d'examiner ces pièces pour voir qu'elles n'ont rien d'une conception romaine. D'ailleurs parmi ces monnaies, obtenues par bandes et par frappes, il en existe de potin et de bronze, et on se demande lesquelles furent coulées les premières. Nous optons pour celles de potin qui nous traduisent une époque troublée où le cuivre, devenu rare et précieux, sous les difficultés qu'entraînait la guerre contre César, fut remplacé par le potin.

Nous refusons d'autre part d'attribuer aux Senons le type qui consiste en deux animaux affrontés avec la légende ΔΙΗΔ, nom grec d'*Aged*, et dans laquelle de Longpérier avait cru reconnaître le nom d'*Agenticum* (1). On sait par César, et par quelques inscriptions, que les Gaulois avaient adopté l'alphabet grec, mais on voit par les légendes de leurs monnaies qu'ils employaient aussi des caractères latins.

*Aged* est le radical d'un nom d'homme qui n'est pas très rare. De ce genre on possède *Agedillus*, *Agedilus*, *Agedovirus* qui fut rencontré sur une marque de potier (2); il figure également sur une inscription de Nantes (3). On connaît encore *Agedinos*, *Agedoviros*, « *Agedomapatis* » (4).

Contrairement aux monnaies précédentes, la monnaie avec la légende ΔΓΗΔ (*Aged*) est assez rare dans le Sénonais, et n'y a été rencontrée que trois fois à notre connaissance, dont deux à Sens et une à Theil-sur-Vanne (v. plus loin). Ce type est assez analogue à celui des monnaies de bronze gauloises qui furent recueillies dans les régions parisienne et de l'Oise; il a été trouvé à *Alesia*.

Nous n'attribuons pas davantage aux Senons la monnaie portant une tête au droit et la légende *Senodon*, un cheval à l'avvers et la légende *Caledu* (5). C'est un peu au hasard qu'on a cru voir dans *Caledu* le nom d'un chef, et dans celui de *Senodon* le nom de Sens, d'où *Caledunum* des Senons. Mais comme nous l'a fait observer avec raison M. A. Dieudonné, cette monnaie remonte à une époque où *Agenticum* n'avait pas encore perdu son nom propre pour prendre celui de la peuplade dont elle était la capitale, comme cela est arrivé

(1) *Dict. arch. de la Gaule*. — L'affrontement des animaux est un motif qui fut emprunté à l'Égypte. Le hérissément des poils de ces animaux pourrait avoir une importance culturelle.

(2) N° 59 du *Corpus*.

(3) *Revue archéologique*, 1878, n°s février-mars.

(4 et 5) A. DIEUDONNÉ, *Les monnaies françaises*, Paris, 1924.

sous les Romains. D'ailleurs cette monnaie est inconnue dans nos régions, alors qu'elle se rencontre en Normandie, d'où l'hypothèse que *Caledu* désignerait les Calètes (pays de Caux). On aurait même découvert près de Caudebec un mont *Calidu* qui aurait donné de ces monnaies? A vrai dire, on ne sait rien encore sur l'attribution qu'il faut appliquer à ces pièces. Toutefois il suffit de les examiner pour être convaincu qu'elles ne répondent pas au monnayage des Senons.

*Senodon* serait un nom d'homme, dont le radical *sen* peut équivaloir à *fort* ou à *ancien*. Ce préfixe nominal est fréquent dans les noms propres gaulois, et on le retrouve souvent exprimé aux premiers temps de l'empire romain. Cependant nous nous demandons s'il ne serait pas ici plus sage d'admettre la composition de *Senodon-Caledu* à la place de celle proposée de *Caledu-Senodon*. *Senodon-Caledu* viendrait ainsi s'ajouter à la liste des noms propres que l'on possède de ce genre, par exemple celui de *Seno-Carus* qui est un nom d'homme et *Seno-donna* un nom de femme (1).

Les trois premières séries des monnaies senones, que nous venons d'énumérer, ne diffèrent entre elles que par leurs légendes. Leur face possède une tête humaine qui fut empruntée à l'art grec, et dans laquelle on croit reconnaître celle d'Apollon. Sur l'avvers existe le légendaire échassier, au bec recourbé, picorant tantôt à terre ou dans un vase sacré, imitation de l'hydrie grecque sans anse. Ce grand oiseau de proie, à longues pattes et à serres écartées, charmeur de reptiles, nous reproduit un totem des Senons.

Du vol des vautours et des aigles, les Gaulois en tiraient des signes auguraux pour la direction des armées (2). Dans la science augurale, les Celtes étaient devenus fort habiles. Ici l'oiseau picore à terre ou dans un vase, et nous représente un de ces *auspicia extripudiis* équivalant aux présages tirés de l'appétit des oiseaux. Ils étaient presque les seuls auxquels on avait encore recours dans les camps à l'époque romaine. Quand l'oiseau laissait retomber, par trop de hâte, des bribes de sa nourriture, c'était un présage favorable, il y avait alors *tripudium solistimum* (3).

Cet oiseau à la queue fourchue, aux ailes éployées sous forme d'une

(1) G. DOTTIN, *Manuel*, pp. 104, 112.

(2) JUSTIN, XXIV, 4, 3.

(3) R. CAGNAT et G. GOYEAU, *Lexique des antiquités romaines*, Paris, 1895, p. 30.

double spirale, parfois ponctuée, mais toujours accompagnées de croissettes, d'S, de cercles centrés, de globules, de pentagones, symboles analogues à ceux de la rouelle et du triscèle, étaient devenus senons par droit d'adaptation. Ils possédaient des caractères protecteurs auxquels ce peuple avait été habitué par les traditions, les décors hiératiques des produits grecs et latins. Leur totem-enseigne, le cheval, n'apparaît que sur les dernières monnaies, et cette figuration indigène, nationale autant que religieuse, nous exprime, dans un art inquiet et tourmenté, l'état d'âme des Senons de la conquête. Il symbolisait sans doute leur cavalerie dans laquelle ils avaient mis tout leur espoir, et il est presque ainsi assuré que les Senons ne mangeaient pas de viande de cheval; cet animal était d'ailleurs considéré comme l'ami du guerrier.

La monnaie des Senons, au cheval galopant, doit être tenue pour un dernier produit de leur monnayage, celui de sa décadence; elle date de la fin de la conquête et du début des temps gallo-romains, et peut se placer entre l'an 52 av. J.-C. et l'époque où les ateliers réguliers de frappe de pièces romaines se soient constitués dans toute la Gaule.

Le procédé du coulage par bandes de ces monnaies était une méthode des plus expéditives, d'un prix peu élevé, à une époque où il y avait, pour bien des peuplades gauloises, pénurie de bon métal, et où l'on dût recourir au potin.

Les Senons n'éprouvèrent aucune idée de s'adresser à des graveurs étrangers pour faire exécuter le modèle de leurs monnaies, et se bornèrent à copier des monnaies grecques assez intelligemment dès le début, en y ajoutant leurs propres légendes. Dépourvus de la faculté créatrice de la figure humaine, ce fut un grand effort pour eux que d'arriver à la reproduire. Avec les monnaies au cheval, les légendes disparurent et la physionomie humaine ne possédait plus aucune valeur significative; c'est de la façon la plus confuse que subsiste l'Apollon grec. Toutefois les boucles de la chevelure accentuent leur forme en spirale et s'achèvent par des globules talismaniques. Il ne reste plus de compréhensible que l'œil, un œil démesuré pour l'image, l'œil de l'esprit protecteur; « c'est ce qui explique que les Gaulois n'ont pas eu toujours une idée très nette de la divinité qu'ils figuraient, sans quoi ils se seraient donnés de la reproduire plus exactement qu'ils ne l'ont fait sur leurs monnaies » (1).

(1) A. DIEUDONNÉ, *Les monnaies françaises*, Paris, 1924.

Il y aura bientôt une dizaine d'années qu'on a introduit des conceptions nouvelles sur la présence du taureau, du cheval, des croisettes, des oiseaux que possèdent les monnaies gauloises. E. Vuarnet, l'initiateur de cette science nouvelle, croit voir dans ces représentations, non pas des emblèmes divins, mais des constellations solaires. « Il faudrait alors supposer une influence grecque excessivement profonde sur les monnaies gauloises et non pas une influence de monnaies seulement, mais aussi de l'astronomie grecque » (1).